

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCIN, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Vignes, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ACTUALITÉS

Nous avons en France l'expression proverbiale « querelle d'Allemand ». Elle désigne le prétexte illusoire cherché par un plus fort pour attaquer un plus faible, le battre, et lui enlever brutalement ce qui avait excité la convoitise de l'agresseur.

Nous pouvons adopter une expression nouvelle : celle-ci « procédé d'Anglais ». Elle servira à qualifier les mesquineries blessantes, les humiliations sournoises, en un mot — que je regrette bien d'employer, mais qui rend seul ma pensée — les petites « saletés » que l'on inflige à un adversaire ou même à un simple concurrent à qui l'on n'ose pas rompre ouvertement en visière.

Les Anglais, en effet, sont passés maîtres en ce genre d'exercice. Ils le pratiquent avec autant d'impudence que de désinvolture, surtout quand ils savent qu'ensuite le « fait accompli » leur tiendra lieu de droit. Ils viennent d'en donner une nouvelle preuve ; et comme de raison, c'est nous, Français, qui en avons été les victimes.

Depuis le début des opérations militaires en Chine, il a été impossible de ne pas remarquer que les informateurs de la presse, généralement Anglo-Saxons, ont omis systématiquement de signaler la part d'efforts, et par conséquent de gloire, qui revenait au contingent français. Mais peu à peu la lumière s'est faite, et nous avons appris avec joie, quoique tardivement, que nos soldats avaient été à la hauteur de leur tâche : il n'a pas dépendu des Anglais de nous le laisser ignorer toujours.

Aujourd'hui, c'est une correspondance adressée au *Temps* par un témoin oculaire, qui nous renseigne sur la prise de Tien-Tsin, dans la nuit du 13 au 14 juillet. L'assaut fut donné par les troupes japonaises et françaises seules : nul autre contingent étranger n'y prit part. Et lorsqu'après une lutte meurtrière, les combattants français couronnèrent les murailles, et y arborèrent le drapeau tricolore, le pavillon britannique y flottait déjà auprès de celui du Japon. Pendant que Japonais et Français, après avoir pénétré par les deux portes de la ville, s'assuraient de leur sécurité en chassant ou tuant les derniers défenseurs des remparts, trois ou quatre Anglais, qui ne s'étaient pas battus, se faufilèrent dans Tien-Tsin, et sans vergogne hissèrent les couleurs de la Grande-Bretagne comme sur une « ville gagnée » par eux.

Le voilà bien, le « procédé d'Anglais ». Ce qui est à la convenance des Anglais, il faut qu'ils se l'approprient par n'importe quel moyen.

Flibustiers, dans le Sud-Africain, des mines d'or des Boers, les voilà devenus en Chine, flibustiers de notre honneur militaire. P. B.

EN CHINE

Les Crédits pour la Chine

Le gouvernement vient de faire ouvrir par décret, rendu en conseil d'Etat, un crédit supplémentaire d'une trentaine de millions pour les dépenses du corps expéditionnaire français en Chine. On sait que les Chambres

avaient voté à titre de provision, avant la clôture de la session, un premier crédit de vingt millions pour le même objet. Les dépenses de transport ont absorbé à elles seules une dizaine de millions. Suivant la loi, le crédit ouvert en conseil d'Etat devra être soumis à la ratification du Parlement dès la rentrée.

Proposition d'Armistice

Les journaux publient une dépêche disant que les alliés auraient engagé des négociations avec le prince Ching en vue d'un armistice. Les bases des négociations seraient les suivantes :

• La Mandchourie serait constituée en Etat tampon ; des garnisons européennes seraient placées dans les ports à traiter ; les chefs boxers seraient exécutés. •

Au Transvaal

D'après une dépêche reçue par le *Daily Mail*, l'intention de Krüger est de partir pour l'Europe le 28 de ce mois sur le paquebot allemand *Herzog*. Le président, accompagné de tout son état-major, fait ce voyage, dans le but de faire une démarche suprême pour obtenir l'intervention des puissances européennes en faveur des deux Républiques.

Une dépêche d'Amsterdam, adressée également au *Daily Mail* annonce que le docteur Leyds a déclaré dans une interview, que le départ du président Krüger ne changera rien à la marche de la guerre.

Une dépêche de la Haye annonce que l'arrivée du président Krüger en Hollande aura pour effet de provoquer une agitation énorme en faveur des Boers. Beaucoup de Hollandais espèrent que la France pourra prendre une initiative pour aider les Boers.

Ce serait M. Schalk-Burgher qui remplacerait le président Krüger, le président Steijn étant très malade.

Le Bilan des pertes anglaises

Le War-Office a communiqué hier soir à la presse le relevé total des pertes anglaises, à la date du 8 septembre 1900. Voici ce relevé :

Tués à l'ennemi : 283 officiers, 2,683 sous-officiers et soldats ; morts de leurs blessures 85 officiers, 777 sous-officiers et soldats ; prisonniers : 40 officiers, 9,451 sous-officiers et soldats ; prisonniers morts en captivité : 3 officiers, 86 sous-officiers et soldats ; morts de maladie : 149 officiers, 5,472 sous-officiers et soldats ; morts à la suite d'accidents : 3 officiers, 101 sous-officiers et soldats ; rapatriés comme invalides : 1,219 officiers, 27,937 sous-officiers et soldats.

Total des pertes : 39,705 officiers, sous-officiers et soldats.

Ce chiffre ne comprend pas les malades ou les blessés actuellement en traitement dans les hôpitaux du Sud de l'Afrique.

AU BANQUET NATIONALISTE

Le discours de M. Grébaud

M. GRÉBAUD, lisant son discours. — ... et puisque nous avons le devoir de flétrir le gouvernement infâme qui, à Fachoda, nous a mis sous les talons du vautour britannique...

LE MAIRE DE FOUILLY-LES-DINDONS. — Bravo !... Ça c'est tapé !... (A son voisin de droite) Hein ?... Vous ne trouvez pas que c'est tapé ?...

LE VOISIN DE DROITE, qui dévore. — Yes !.. tépé !.. frèppé !.. Très rigolo !.. Aoh !.. Volez-vô me passer le tcheupègne ?..

M. GRÉBAUD. — ... ce gouvernement de trahison nationale qui, en Chine, a placé nos aillants soldats sous les ordres d'un général allemand ;...

LE MAIRE DE FOUILLY-LES-DINDONS, à son voisin de gauche. — Il est de fait que ça est dur !..

LE VOISIN DE GAUCHE, qui s'escrime inutilement sur son rosbeef. — Ya !.. Ya !.. Choliné dur !.. Bas moyen de le couper !.. Ch'aimérais mié un pon chucrute !..

M. GRÉBAUD, lisant toujours. — ... criions donc tous : « Mort à l'Etranger ! » et « Vive la France aux Français ! » (*Grand silence*)

M. GAY, bas à M. Grébaud. — Ah ça !.. qu'est-ce que vous lisez donc là ?... C'est idiot !..

M. GRÉBAUD, bas. Oh ! sapristi !.. Je me suis trompé de poche... Que c'est donc bête !.. Je suis en train de lire mon prochain article pour la *Patrie*. (*Tirant un nouveau papier d'une autre poche*). Cette fois, c'est bien mon discours. (*Haut*).. Oui, messieurs ?.. En présence des illustres représentants des capitales étrangères, criions donc tous : « Vive Sa Majesté Victoria ! Vive Sa Majesté Guillaume ! Vive Oscar ! Vive Léopold ! Vive Nicolas ! Vive Ernest ! Vive tout le calendrier ! »...

L'ASSISTANCE, avec enthousiasme. — Hip ! hip !.. Hoch ! hoch !.. Hurrah ! Bravi ! Brava ! Caramba ! Fouchtra ! (etc)...

LE MAIRE DE FOUILLY-LES-DINDONS, à part. — C'est très curieux !.. Je n'y comprends plus rien du tout ! Ce que je dois être saoul !!! ..

(*Le progrès du Nord*) AD. MANIÈRE.

INFORMATIONS

Le banquet des maires

MM. les maires, adjoints et conseillers municipaux ayant accepté l'invitation du gouvernement pour le banquet des maires qui doit avoir lieu à Paris le 22 septembre, sont informés que la carte d'invitation qu'ils ont reçue est indispensable pour donner accès au banquet, à l'Exposition et à la salle des Fêtes. Il est nécessaire, en outre, que MM. les maires et adjoints portent l'écharpe municipale ; MM. les conseillers municipaux délégués ne devront pas la porter. La carte d'invitation suffira pour justifier de leur qualité.

Candidature nationaliste

On confirme la candidature au siège de député, de M. Max Régis dans le onzième arrondissement de Paris.

Ce siège est vacant par suite de l'élection à Bellay de M. Baudin, ministre des travaux publics précédemment député du onzième arrondissement.

L'affaire Santol

Jeudi ont commencé, devant la cour d'assises de la Seine, les débats de l'affaire de l'abbé Santol, poursuivi pour attentats aux mœurs et détournement de mineur.

On se souvient de cette triste affaire que nous avons mentionnée lorsqu'elle fut découverte.

Santol était inspecteur de la société des orphelinats agricoles : à cet effet, il était chargé de placer les enfants en province chez des fermiers.

L'accusation établit contre lui des détournements de mineur, de mauvais traitements et des attentats aux mœurs sur ces jeunes enfants.

L'abbé Santol a été acquitté.

L'anarchiste Walter

Mardi soir des agents ont arrêté, dans un hôtel du faubourg de Saint Sébastien, un individu âgé d'une trentaine d'années, disant se nommer Walter et originaire des environs de Lausanne. Cet individu venait d'Amérique et s'était embarqué à New-York, à la suite de perquisitions faites dans les milieux anarchistes après l'assassinat du roi d'Italie. Son intention primitive était de se rendre en France, mais la surveillance exercée sur les passagers des transatlantiques à destination du Havre l'en avait détourné. Les documents trouvés sur Walter sont paraît-il, constitués en grande partie par des coupures de journaux ayant trait au déplacement de plusieurs personnalités politiques, et un certain nombre se rapportent au séjour de M. Loubet à Rambouillet. De là, la croyance que l'anarchiste arrêté avait résolu d'attenter à la vie du président de la République. Mais, jusqu'ici, on ne peut s'appuyer sur aucune preuve pour établir que cet attentat était bien prémédité.

L'arrestation de Walter a été amenée par des indications transmises par la police française et relatives au départ de nombreux anarchistes signalés comme ayant quitté l'Amérique depuis trois semaines. Grâce à ces renseignements, les passagers venant des Etats-Unis et débarquant dans les ports espagnols étaient l'objet d'une surveillance active. Walter n'avait séjourné que quelques heures à Santander et s'était rendu à Saint Sébastien par Bilbao et Tolosa, où on a retrouvé les traces de son passage. Au moment de son arrestation, Walter était porteur d'un portefeuille et d'environ 500 fr.

L'anarchiste a été incarcéré et mis en cellule sous la garde de deux agents. Il a refusé jusqu'ici de donner aucun renseignement sur ses projets. On ajoute une certaine importance à cette capture.

Epilogue de l'affaire Vène

On se souvient de cet ancien procureur de la République d'Etampes contre lequel, il y a quelques mois, le divorce avait été prononcé. La somme à restituer à sa femme, sa dot, M. Vène prétendait l'avoir adressée à son avoué, à Arcis-sur-Aube, sous pli recommandé de 500 fr. assuré à la Compagnie foncière pour une somme de 93 000 fr. A son arrivée, l'enveloppe ne contenait que des fragments de vieux journaux.

Le procureur eut l'audace de porter plainte : une information fut ouverte à Arcis, laquelle démontra la culpabilité du plaignant. M. Vène fut alors arrêté, et à la suite d'une longue instruction, M. Malepeyre, juge qui fut chargé de procéder à l'instruction de cette délicate affaire, a fini par découvrir que M. Vène avait caché 25,000 francs à la succursale de la Société générale de Bergerac et une autre somme de 25,000 fr. chez des banquiers en Angleterre.

D'autre part, certaines découvertes, lors de l'arrestation de M. Vène indiquaient une telle aberration d'esprit du prévenu plaignant que le juge d'instruction dut consulter deux médecins qui, après avoir examiné son état mental, viennent de déclarer qu'il n'était pas responsable de ses actes.

La famille, après une entente avec l'avocat, a restitué à l'épouse divorcée l'intégralité.

Bourreau de sa femme

M. Dhomme, commissaire de police à Saint-Denis, a procédé samedi, à l'arrestation d'un sieur Ed. H., âgé de 39 ans, accusé d'avoir séquestré depuis trois semaines sa femme à laquelle il faisait une véritable vie de martyr. Il y a sept ans environ, M. H., aujourd'hui employé à la Compagnie générale de construction, épousait par amour celle dont la vie ne fut plus dès lors qu'une souffrance. Très violent, très jaloux aussi, le mari battait sa femme et finalement il y a trois semaines environ, il l'enferma à clef quand il se ren laissa à son travail, verrouillant les portes, matelassant les fenêtres que par raffinement de cruauté, il avait vissées à l'aide de fortes plaques d'acier. La prisonnière, privée de nourriture, faisait descendre par une petite lucarne, une ficelle, et une voisine lui passait le pain que lui refusait son indigne mari. Par crainte des violences de ce dernier, les voisins n'osèrent jamais informer la justice de ce qui se passait et cette séquestration aurait duré longtemps encore si hier, M^{me} H., à bout de souffrances et de privations ne s'était décidée à écrire au commissaire de police. M. Dhomme se rendit au chantier où travaillait M. H., qu'il mit en état d'arrestation, puis, suivi du mari, il courut à son domicile, rue Pinel, procéder à la délivrance de la malheureuse femme qu'il trouva hâve, décharnée et qui à la vue de son bourreau fut prise d'un tremblement convulsif. M. Dhomme procéda à une perquisition qui amena la découverte d'un revolver dont plusieurs fois M. H., avait menacé sa femme.

Un mari dépecé

Un crime épouvantable a été commis à Fresnoy-la-Montagne, près de Briey. Un sieur Bray, boucher, qui vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, a été assassiné par elle, pendant son sommeil, à coups de hache. La meurtrière a ensuite dépecé le cadavre, qu'elle a enveloppé dans un tablier et jeté dans une mare. Elle a fait des aveux complets.

Drame de la jalousie

Gaetano Longo, âgé de trente-cinq ans, de Caserte, était en Amérique quand il apprit que sa femme, Annunziata Lucente, le trompait. Longo revint d'Amérique afin de se venger. Sa femme, instruite de ses intentions, chercha à le rassurer et à le convaincre qu'elle lui était restée fidèle. Longo resta trois mois dans l'incertitude ; mais le bruit de l'infidélité de sa femme continuant à courir dans le pays, dans un moment de fureur il s'arma de deux revolvers et d'un fusil, tua sa femme et chercha à tuer deux individus qu'il prétendait être les amants de cette dernière. Un grand nombre de personnes étant accourues sur les lieux du drame, Longo se mit à décharger ses revolvers et son fusil sur la route, tuant six personnes et en blessant deux autres ; puis il prit la fuite. On le crut parti à travers la campagne,

mais on le retrouva dans le cimetière, où il s'était suicidé.

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1865

Le numéro 523,189 gagne 150,000 fr.
Le numéro 467,027 gagne 50,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 194,514 — 54,191 — 98,656 — 17,555.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 576,902 — 421,779 — 472,492 — 379,434 — 303,099.
Dix numéros chacun 2,000 fr.
Obligations de la Compagnie du Canal de Suez
Le numéro 218,947 gagne 100,000 fr.
Les deux numéros suivants : 115,611 et 190,143, chacun 25,000 fr.
Les numéros 29,519, 233,548, chacun 5,000 fr.
Vingt numéros chacun 2,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Banquet des maires

Le doyen des maires du département du Lot qui assisteront au banquet offert par le gouvernement, est M. Chartrou Mathieu Cyprien, maire de Fourmagnac né le 17 septembre 1818.
M. Chartrou est partie matin pour Paris. Le plus jeune des maires est M. Ausset Léopold, maire de Sainte-Alauzie, né le 10 janvier 1875.

Bourses des Lycées et Collèges

Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, il a été attribué les bourses ci-après :
1° Au jeune Richard Charles, bourse entière d'internat au Lycée de Cahors ; la mère débitante de tabac à Gourdon.
2° Au jeune Dubernat Gaston, 1/2 bourse internat au Collège de Figeac ; le père commis de culture des tabacs à Luzech.
3° Au jeune Darnis Robert, 1/2 internat au Collège de Villefranche (Aveyron) ; le père gendarme à Gourdon.
4° La jeune Delfau Marie, bourse entière d'externat au collège de jeunes filles de Cahors ; le père tailleur à Cahors.
5° Au jeune Freyret Gabriel, 1/2 bourse internat au Lycée de Cahors, le père ex-officier en retraite à Lamadeleine.
6° Au jeune Rieux Marcel, 1/4 internat au collège de Brives, le père cultivateur à Sarrazac.
7° A la jeune Alary Anne Marie, bourse entière d'externat au collège de jeunes filles de Cahors.
8° Au jeune Holzer Elmond, bourse d'externat au Lycée de Cahors, le père commis de culture des tabacs.

Un arrêté à prendre

Dans un de nos derniers numéros, nous signalions à qui de droit le danger continuel que font courir à la population, les voituriers, cyclistes, ou conducteurs d'automobiles, et nous disions nos craintes au sujet d'accidents auxquels un jour où l'autre nous pouvons nous attendre, notamment dans la rue du Lycée, la plus passagère des rues de la ville.

Evidemment, on n'en a pas tenu compte ; on attend quelque écrasement.

M. le commissaire de police ces jours derniers, a bien fait une petite exécution : quelques conducteurs de véhicules ont été condamnés à de légères amendes, d'autres ont été réprimandés ; mais cela suffira-t-il ?

Aujourd'hui comme auparavant l'allure des véhicules est aus i vive ; les conducteurs font à leur fantaisie car, disent certains de ces messieurs, nul ne « peut réglementer le trot d'un cheval, — trot qui varie selon la bête. »

C'est possible : mais nous avouons ne pas trop bien comprendre : en la circonstance, qu'importent la valeur, les qualités du cheval, de même que la solidité du jarret du cycliste !

Nous estimons, que cela n'a rien à faire ici.

La question pour nous, comme pour toute la population, est que l'on puisse circuler en toute sécurité dans les rues de Cahors, et pour cela, il n'y a qu'une seule mesure à prendre : faire afficher à tous les coins de rue où la circulation est active : « DÉFENSE DE TROTTER. »

Et ainsi, le trot de tous les chevaux sera réglé. Quant aux cyclistes, conducteurs d'automobiles on pourrait également réglementer leur allure.

La dépense occasionnée par les quelques affiches nécessaires, ne sera pas énorme, et le budget de la ville ne s'en portera pas plus mal...

Dans tous les cas, la municipalité aura fait « quelque chose » pour la sécurité publique.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Association des Membres de l'Enseignement
FONDÉE PAR LE BARON TAYLOR ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Capital inaliénable, de 5 millions et demi, placés en obligations nominatives des chemins de fer français, garanties par l'Etat. Revenu annuel de 150.000 francs, réparti intégralement en pensions de droit, pensions de retraite, pensions temporaires, pensions d'orphelins et en secours.

Peuvent faire partie de l'Association : tous les membres des trois ordres de l'Enseignement et toutes les personnes qui concourent à l'Instruction générale, les Ministres, Députés, Sénateurs, Préfets, Conseillers généraux et municipaux, Maires, etc., et enfin, la femme ou le mari et les enfants d'un sociétaire.

COTISATION : 12 francs par an.
RACHAT de cette cotisation : 200 francs

payables en une fois ou en deux ans par acomptes de 25 francs.

S'adresser pour avoir statuts et renseignements à M. Henri AMBROISE, agent-trésorier de l'Association, 25, rue Bergère, à Paris, ou à M. TRIAIRE, inspecteur primaire, délégué à Cahors.

L'association figure à l'Exposition universelle : classe 109, groupe 16, palais des Congrès et de l'Economie sociale, au rez-de-chaussée.

Société des vétérans des armées de terre et de mer
Section de Cahors

Dans sa séance du 2 septembre courant, la 580^e section des vétérans des armées de terre et de mer, dont le siège est à Cahors, a désigné neuf de ses membres pour former la commission d'organisation des fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion de la remise de son drapeau.

Cette commission s'est réunie, pour la première fois, dimanche, à 2 h. du soir, dans une salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation de M. Bourdelle, président de la section.

Il a d'abord été procédé à l'élection des membres du bureau, qui est ainsi composé :

MM. Fournié, Président.
Calvet, Secrétaire.
Sarrazin, Trésorier.

Après l'acceptation de leurs fonctions les nouveaux élus ont remercié leurs camarades de la marque de sympathie dont ils ont été l'objet, puis il a été élaboré un programme des fêtes, qui sera discuté à la prochaine réunion.

Convocation des territoriaux viticulteurs en 1900

M. le général commandant le 17^e corps d'armée a décidé que les ajournements individuels seraient accordés par les généraux commandant les subdivisions, à tous les territoriaux viticulteurs appelés à accomplir une période d'Instruction dans les premiers jours d'octobre, qui en feraient la demande motivée.

Entre « Arbeco » et jardinier

Samedi soir vers 7 heures, un des algériens qui vendent des petits bibelots provenant, dit-on d'Algérie mais que l'on trouve dans tous nos bazars ; était assis devant la terrasse du café de Bordeaux, sa corbeille renfermant la marchandise à côté de lui.

Tout près, se trouvaient deux jardiniers qui fêtaient encore la saint Maurille ; légèrement joyeux, ils plaisaient à « arbeco » et par moments essayaient de lui soustraire quelques-uns des menus objets qu'il vendait.

Ne pouvant y parvenir, presque furieux, les malicieux jardiniers ne trouvèrent rien de mieux que de renverser la corbeille.

Colère du marchand, dispute, et coups. Ce ne fut pas long heureusement : le brigadier de police, Bonifacy et l'agent Degand

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

I

LES NOTES DE LAME MARTHE

— Et impertinents ! ajouta l'autre.
— Jésus-Dieu ! dit Marthe. Impertinent, le pauvre jeune homme. Il est bon comme le pain, et complaisant, et poli... Un peu en l'air comme ça, mais n'oublie pas ses devoirs envers les gens, ni envers Dieu, je vous en réponds.
— Il a fait votre conquête, dame Marthe.
— C'est vrai, sans le chercher... et ce n'est pas donné à tous le monde, bien que je m'efforce d'être charitable pour chacun et de ne point pêcher contre mon prochain.
Le regard qui commentait cette fin de phrase ne laissait aucun doute sur la personne qui pouvait se l'appliquer, et l'homme au regard de proie ne s'y trompa point, car il haussa dédaigneusement les épaules.
— C'est assez sur ce sujet, ma bonne Marthe, dit l'autre. Si vous ne pouvez disposer d'une salle où nous soyons seuls et où nous n'ayons pas à craindre les indiscrets, nous allons nous retirer ; mais surtout si-

lence...
— Silence ! Pourquoi me recommander le silence à moi qui ne prononce pas cent paroles au long d'une journée ? Mais pour ce qui est de vous rendre autre part, c'est inutile. Il n'est pas de maison qui n'est reçue un ou plusieurs hôtes et nulle part vous ne seriez plus tranquilles qu'ici... La chambre de la chère demoiselle est vide. Elle passe presque tout son temps auprès de nos révérendes mères religieuses qui la gardent avec elles depuis que j'ai mes pensionnaires.
— Menez-nous donc à cette chambre ! C'est par là que vous auriez dû commencer.
— Vous m'excuserez, seigneur Mavrocordato. (1)
Mavrocordato, un des chefs les plus populaires de ce soulèvement héroïque de quelques poignées d'hommes contre une puissance encore des plus redoutables de tout le continent, était alors dans la force de l'âge. A la finesse du politique il joignait le courage aventureux du soldat et les qualités les plus brillantes des grands capitaines. Il inspirait à tous ceux qui l'approchaient un absolu dévouement à sa personne.
Marthe, balbutiante, désolée d'avoir laissé échapper une parole imprudente, gravissait un escalier de bois, menant au premier et unique étage de sa maison. Elle entra ouvrit une porte, laissa passer les deux hommes, ferma et redescendit, les yeux gros de larmes.
— Jésus-Dieu ! fit-elle, quand elle se retrouva seule dans sa boutique. Que signifie tout ceci et que va-t-il se passer ?
— Eh bien ! dame Marthe, dit Marcel en survenant. Vous allez les faire trop cuire, ces poules. Elles seront en bouillie... ou pis, brûlées peut-être. Ah ! si cela était, craignez les colères de quatre affamés !
— Aoh ! Cela m'était bien égal, à moi, articula l'Anglais.
— Oh ! vous, sir Arthur, on sait que tout vous est égal et que d'ailleurs vous avez d'innépuissables provisions de conserves.
— Aoh ! yes...
— Vous êtes pressé, sir Arthur, qu'avez-vous donc à faire ?
— Oh ! cela n'intéressait pas vo !
— Je vous demande pardon. Tout ce qui vous touche, vous et nos compagnons, m'intéresse !
— Cela faisait rien !
— Comme vous voudrez ! Ce que j'en dis, c'est pour n'avoir pas l'air d'un ours, voilà tout.
— Alors, pourquoi vo demandez !
— Eh ! pour vous desserrer un peu les dents, sir, sans cela nous en serions encore à apprendre le son de votre voix.
— Z'est vrai que fous n'êtes boint pafard, gamarade.
L'Anglais jeta un regard de condescendance pitié sur ces créatures dépourvues de quant à soi et lentement flegmatiquement l'ouverture d'une boîte de conserves.

larmes.
— Jésus-Dieu ! fit-elle, quand elle se retrouva seule dans sa boutique. Que signifie tout ceci et que va-t-il se passer ?
— Eh bien ! dame Marthe, dit Marcel en survenant. Vous allez les faire trop cuire, ces poules. Elles seront en bouillie... ou pis, brûlées peut-être. Ah ! si cela était, craignez les colères de quatre affamés !
— Aoh ! Cela m'était bien égal, à moi, articula l'Anglais.
— Oh ! vous, sir Arthur, on sait que tout vous est égal et que d'ailleurs vous avez d'innépuissables provisions de conserves.
— Aoh ! yes...
— Vous êtes pressé, sir Arthur, qu'avez-vous donc à faire ?
— Oh ! cela n'intéressait pas vo !
— Je vous demande pardon. Tout ce qui vous touche, vous et nos compagnons, m'intéresse !
— Cela faisait rien !
— Comme vous voudrez ! Ce que j'en dis, c'est pour n'avoir pas l'air d'un ours, voilà tout.
— Alors, pourquoi vo demandez !
— Eh ! pour vous desserrer un peu les dents, sir, sans cela nous en serions encore à apprendre le son de votre voix.
— Z'est vrai que fous n'êtes boint pafard, gamarade.
L'Anglais jeta un regard de condescendance pitié sur ces créatures dépourvues de quant à soi et lentement flegmatiquement l'ouverture d'une boîte de conserves.

Dame Marthe disposait des assiettes sur un coin de la table qu'elle venait d'essuyer. L'italien grattait sa mandoline et, pour se rappeler la patrie absente, jouait *Santa Lucia*.
— C'est parfait, signor Julio ! Mais ventre affamé n'a pas d'oreilles. La poule est sur la table, le couvert est mis, vous ferez de la musique plus tard...
Les jeunes gens avaient chacun leur fourchette et leur couteau, car, en Grèce, on se servait encore de ses doigts pour manger.
— Ah ça ! Dites donc, dame Marthe, quels étaient donc ces deux personnages qui étaient avec vous tantôt, quand nous sommes arrivés ?
— Tantôt ? quand vous êtes arrivés ?... Je ne sais pas...
— Mais si, voyons, reprit le curieux Français, ce grand diable, noir comme l'enfer, avec une paire d'escarboucles sous des sourcils comme des moustaches.
— Je ne me rappelle pas...
— Oh ! dame Marthe, voilà un gros mensonge dont il faudra vous confesser.
La pauvre femme rougissait comme un éco-lier pris en faute.
— V'ô étiez insupportable avec toajours vos questions ?
— Elles ne s'adressent pas à vous, sir Arthur, et si elles sont indiscrettes, notre hôtesse n'a qu'à ne pas y répondre ; que voulez-vous, ils m'intéressaient, ces deux hommes ! Si vous les aviez vus, comme je les ai vus, c'était d'un effet saisissant ; jamais natures aussi disparates, d'un contraste aussi frappant, ne se sont offertes aux regards... L'un avec ses dimensions d'hercule, sa face brutale et inquiétante...
(A suivre.)

vinrent calmer les combattants en les conduisant tous trois au commissariat.

Là, tout s'arrangea, malgré qu'un des disciples de St Maurille trouva excessif de payer une indemnité à « cet individu qui n'était pas français »

L'arabico réclamait 10 fr., il toucha 2 fr. : ce n'était pas lord, il dut cependant s'en contenter.

Et tout fut terminé par là : le marchand alla chercher une terrasse plus hospitalière, et les jardiniers retournèrent au café, achever leur « verte », heureux de s'en tirer à si bon compte.

Ils ne le méritaient pas.

Accident de bicyclette

Dimanche, vers 1 heure de l'après-midi, M. Courtios, porteur de contraintes, revenait à bicyclette de Boissières.

Il marchait à une allure assez vive, lorsqu'à mi-côte quatre femmes de cette commune apercevant le cycliste, n'imaginèrent rien de plus spirituel que de former la chaîne en se donnant la main et de cette façon, barrer la route qui n'est pas très large en cet endroit.

Courtios voulant éviter un écrasement certain, serra trop précipitamment le frein : il fut projeté dans le fossé de la route.

Dans sa chute, il reçut de graves contusions notamment au genou, qui nécessiteront un repos d'un mois.

Nous voulons espérer qu'une enquête sera faite et que les quatre femmes, recevront une sévère leçon ; ce sera d'un exemple solitaire pour les campagnards qui ne peuvent s'empêcher chaque fois qu'ils aperçoivent un cycliste de lui jouer un petit tour, manière de rire.

Ces plaisanteries sont pas trop dangereuses : une bonne leçon est nécessaire.

Foire

La foire du 15 septembre n'a pas été importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kil. ; attelages, de 350 à 700 fr. la paire.

Moutons. — Moutons gras, de 50 à 55 c. le kilo ; brebis pour l'élevage, cours des derniers marchés.

Porcs. — Porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce, selon grosseur.

Halle. — Blé en vente, 60 hectolitres, vendus 50 prix moyen 14 fr. 75 l'hectolitre ; maïs, en vente, 50 hectolitres vendus 38 fr. ; prix moyen 13 fr. 25 l'hectolitre ; pommes de terre, 3 et 3 fr. 50, les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 60 à 65 c. le demi-kilo ; poulets de 75 à 80 c. le demi-kilo ; œufs, 75 c. la douzaine ; raisins de table, de 20 à 25 c. le kilo ; canards, de 50 à 60 c. le demi kilo ; lapins, 40 c. le demi-kilo.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 18 Septembre 1900

Naissances

Breton, Adrienne-Germaine, ancienne Gare Bouscary, Léon-Marcel, rue Port Bullier.

Publications de mariages

Arnaud, André-Marius-Charles, négociant et Laurence Sarrut, sans profession.

Lury, Jean-Baptiste, facteur des Postes et Victor, Françoise-Gabrielle, tailleur.

Talayssat, Jean, domestique et Cagnac, Marie-Antoinette, fille de service.

Mariage

Salacroup, Julien, ouvrier à l'usine de Fumel et Ballet Léontine, fille de service.

Décès

Conquet, Jeanne-Paule, 11 mois, rue Brives, 1.

Sonbio, Marie-Adolphine, veuve Castanet, 63 ans, s. p. Boulevard Gambetta.

Paubert, Célestine-Aimée-Suzanne, 11 mois, rue Fénélon, 1.

Arrondissement de Cahors

LARROQUE-DES-ARCS. Chien enragé.

Vendredi, le chien de M. Couderc, à la Combe-Nègre, s'est précipité sur un jeune chat que tenait sur ses genoux la fillette Couderc, âgée de 7 ans. Il a mordu l'enfant à la main droite.

Quand Couderc rentrait des champs il a été assailli par son chien, qui n'a pu cependant réussir à le mordre. L'animal poussait

des hurlements rauques et avait le train postérieur à demi-paralysé

Il a été abattu et le vétérinaire, M. Bras, n'a pu reconnaître à l'autopsie aucun signe de rage.

Dans le doute l'enfant, qui a reçu les soins du docteur Valat, a été envoyé à l'Institut Pasteur.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Comice agricole

Dimanche 16 septembre sous la présidence d'honneur de M. le D^r Rey, député du Lot, et la présidence effective de M. Caviolle Dumoulin conseiller de préfecture, assistés de M. le maire de Puy-l'Evêque et d'autres notabilités du canton, a eu lieu la distribution des récompenses accordées aux concurrents qui avaient pris part au concours organisé par le Comice agricole du canton de Puy-l'Evêque

L'Orphéon de Cahors sur l'invitation de M. Deltit et de la municipalité avait bien voulu prêter son concours pour cette solennité agricole.

Avant la lecture du palmarès M. le D^r Rey a pris la parole en commençant par remercier la fanfare de Puy-l'Evêque d'avoir inauguré cette fête agricole au son de la *Marseillaise*, et l'Orphéon de Cahors d'avoir fait entendre un hymne patriotique avec les voix chaudes et sonores qui caractérisent son talent. Il a ensuite dans un langage clair et à la portée de tous donné aux agriculteurs réunis autour de l'estrade et accourus de tous les points du canton, des conseils pratiques sur l'amélioration de leur système de culture, conseils dictés par sa science profonde et sa longue expérience agricole. Il a résumé son discours en affirmant sa conviction que l'agriculteur ne peut devenir riche et prospère, que par l'association de la science et de l'expérience, de la théorie et de la pratique.

Après le discours de M. Rey fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements, M. le secrétaire du Comice a proclamé la liste des lauréats qui sont venus chacun retirer leur diplôme ou leurs récompenses après avoir remercié le bureau et les membres du jury du comice.

Cette lecture du palmarès a été interrompue par des chœurs chantés par l'Orphéon de Cahors et des morceaux de musique joués par la fanfare de Puy-l'Evêque. Ces intermèdes musicaux ont été couverts par de chaleureux applaudissements.

Après la distribution des prix a eu lieu à l'hôtel-de-ville un concert admirable donné dans la salle d'asile, merveilleusement décorée, par l'Orphéon de Cahors sous l'habile direction de M. Barreau directeur de cette société avec le gracieux concours de MM. les Brunet et Soulié. Inutile de dire que nos symatiques chanteurs et leurs charmantes auxiliaires ont recueilli les applaudissements et les bravos d'une nombreuse assistance qui avait tenu à répondre à la gracieuse invitation de l'organisateur de la fête. Nous ne parlerons pas des succès obtenus par les solistes qui, avec leur talent habituel, ont tenu l'auditoire sous le charme de leur voix.

A l'issue du concert un banquet de soixante couverts attendait les orphéonistes et les commissaires de la fête dans la halle aux grains habilement décorée et illuminée pour la circonstance.

Le sympathique président du comice agricole M. Caviolle Dumoulin, présidait ce banquet copieusement et délicatement servi. Au dessert après un toast porté à sa santé par le doyen des orphéonistes il a pris la parole et, dans quelques phrases émues, il a remercié l'Orphéon de Cahors de son concours bienveillant et désintéressé et faisant allusion au temps où président de notre société chorale il prenait une large part à ses succès et à ses triomphes ; il a bu à la prospérité de l'Orphéon, au Comice agricole de Puy-l'Evêque, à la municipalité de cette ville et au triomphe de la République.

Après lui M. Puech, maire de Puy-l'Evêque, qu'un deuil récent avait empêché d'assister au banquet, a à son tour remercié l'Orphéon de son aimable concours, et a porté un toast à la prospérité du Comice agricole et de la République.

Un feu d'artifice et un bal public ont couronné cette charmante fête dont nous avons emporté un excellent souvenir ; et, en terminant qu'il nous soit permis de remercier messieurs les membres du Comice, leur président, le bureau, la municipalité de Puy-l'Evêque et enfin l'organisateur de

cette fête M. Deltit, de leur si bienveillant accueil pour les étrangers qui étaient venus en grand nombre prendre part à cette réjouissance.

ARGUS.

Dans le prochain numéro nous donnerons la liste des lauréats.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La foire. — La foire du 15 septembre a été assez forte. Les transactions sur les bœufs d'élevage ont été lentes à cause de la pénurie des fourrages. Il s'est traité un certain nombre d'affaires sur les bœufs d'élevage dans les prix de 420 à 600 fr. la paire. Les bœufs gras ont été payés de 56 à 60 fr. les 100 kilos. Les veaux et moutons, de 65 à 70 cent. le kilo.

A la halle aux grains, marché très animé. Le blé a valu 14 et 14 fr. 50 l'hectolitre ; l'avoine, de 7,25 à 7 fr. 50 ; le maïs, de 12 à 15 fr. 25 ; le seigle, de 11 à 12 fr.

Place à la volaille. — Marché fortement approvisionné. Volailles, 50 cent. le demi-kilo : lièvres, 5 et 9 fr. pièce ; perdreaux, de 1,25 à 1 fr. 50 ; œufs, 70 cent. la douzaine.

Accident de voiture. — Vendredi matin M. Huc se rendait en voiture à la foire de Figeac en compagnie de sa dame. Arrivé au point de jonction de la route de Boussac à la route départementale numéro 13, le cheval effrayé par un cycliste s'emballa. La voiture se renversa dans le fossé. Les deux voyageurs ont reçu quelques contusions sans gravité, mais la voiture a été fortement endommagée.

CAJARC. — Fête démocratique.

Deux cents convives ont pris part dimanche au magnifique banquet organisé à l'effet de fêter le rachat du pont suspendu de Gaillac, section de Cajarc, situé à environ quatre kilomètres de cette ville.

Le pont, à l'entrée duquel on lisait l'inscription suivante : « Honneur à nos représentants ! Vive la République ! » avait été admirablement décoré et pavé par les soins des organisateurs, MM. Romec et Roques, conseillers municipaux.

Les invités sont arrivés en voiture à midi ; un cortège s'est formé sur la route avant de pénétrer sur le pont. Des fillettes de l'école communale de Gaillac, conduites par leurs charmantes maîtresses, ont offert des bouquets à M. Julien Sauve, sous-préfet, délégué par M. le préfet du Lot pour présider la fête ; à MM. de Verninac, vice-président du Sénat ; Pauliac et Delpont, sénateurs ; Vival, député ; Duphénéux, conseiller général du canton de Cajarc ; Longpuech, conseiller général du canton de Figeac-Est ; Bruel, conseiller d'arrondissement, maire de Cajarc ; Bramel, adjoint ; Couderc, conseiller d'arrondissement, maire de Cevenières.

L'une de ces fillettes a souhaité la bienvenue aux invités et M. le sous-préfet a vivement félicité élèves et maîtresses.

Le cortège a alors traversé le pont et s'est rendu sur la berge du Lot au milieu d'un beau site, où les tables avaient été dressées pour le banquet.

A la table d'honneur, à côté du président, ont prit place, sénateurs, député, conseillers généraux et d'arrondissement, M. Belvèze, juge suppléant. La majeure partie des communes du canton de Cajarc y était représentée par les maires, adjoints ou conseillers municipaux. On y remarquait aussi plusieurs maires du canton de Limogne.

Le menu était des mieux composés et la préparations des mets a mis en renom les cordons bleus de Gaillac qui se sont surpassés.

Au dessert, a commencé la série des toasts.

M. Julien Sauve, notre sympathique sous-préfet, a ouvert la marche. Sénateurs, député, conseiller général du canton de Cajarc, maire, adjoint de cette ville ont ensuite pris successivement la parole.

Ces divers discours, en général, ont roulé sur les principales réformes que la démocratie attend vainement depuis longtemps, réformes toujours promises et toujours ajournées.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Une lettre. — M. Linol, maire et conseiller général de Gourdon,

adresse la lettre suivante à M. le président du conseil municipal de Paris, en réponse à l'invitation qu'il a reçu de ce dernier, pour assister au banquet des municipalités, à l'Hôtel-de-Ville :

« Monsieur le président,

» Adjoint et maire depuis près de trente ans d'une commune profondément républicaine, aussi antinationaliste en 1900, qu'antiboulangiste en 1889, je manquerai à ma conscience et je blesserai les sentiments démocratiques de mes administrés en acceptant l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser d'assister au banquet des municipalités à l'Hôtel-de-Ville, banquet d'où le chef vénéré de l'Etat et le ministre de défense républicaine ont été exclus.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. LINOL. »

DERNIÈRE HEURE

La Débauche Nationaliste

Paris, 18 septembre, matin.

Les nationalistes de l'Hôtel-de-Ville de Paris se sont enfin rendus à l'évidence. Conspués par la France républicaine tout entière, consternés par l'innombrable dédain des refus qui repoussaient de toutes parts leurs invitations et par l'approche de l'imposante manifestation, dans laquelle vingt mille maires affirmeront, le 22 septembre, la vitalité des idées démocratiques qu'ils combattent, les collègues de M. Grébauval courbent enfin la tête et abandonnent la lutte. La manifestation qu'ils avaient laborieusement préparée n'aura pas lieu. Ils renoncent à leurs fêtes, à leur banquet dérisoire où tous les invités, un à un, refusaient de venir s'asseoir. La mort dans l'âme, ils publient aujourd'hui cette décision dans une lettre que leur président adresse à M. Loubet et dont les allégations fallacieuses ne tromperont personne.

Les nationalistes de l'Hôtel-de-Ville s'avouent vaincus. La France républicaine tout entière applaudira à leur honteuse déroute.

BULLETIN FINANCIER

Malgré quelques réalisations, les allures du marché sont satisfaisantes.

Nos rentes se traitent : le 3 0/0 à 101 fr. 05 et le 3 1/2 0/0 à 102 fr. 27.

Très bonne tenue de nos sociétés de crédit. Le Crédit Foncier à 667 fr., le Comptoir d'Escompte à 599 fr., le Crédit Lyonnais à 1125 et la Société Générale à 609 fr., le Suez se négocie à 3485 fr.

Les fonds étrangers sont fermes. Les petites sommes offrent quelque fois des difficultés de placement en valeurs de bourse.

L'Assurance sur la vie offre pour les modestes économies un emploi fructueux. En effet en mettant de côté 627 fr. par an et en souscrivant à 30 ans à la *Nationale Vie* une assurance combinée de 20 ans pour un capital de 10,000 fr. Si vous mourez avant ces vingt années le capital de 10,000 fr. sera versé à vos héritiers. Si vous êtes vivant à l'expiration des 20 années vous pouvez à votre choix, 1° résilier et toucher 15359 fr. ; 2° rester assuré pour 10,000 fr., sans avoir de primes nouvelles à payer et toucher de suite 9,405 ; 3° rester assuré pour 10,000 fr. en cessant tout versement et recevoir une rente viagère annuelle de 627 francs.

La *Nationale Vie* dont le siège est à Paris a des agents généraux dans toute la France.

Journaliste expérimenté, brillants états de service, pouvant diriger en même temps que rédiger et administrer, demande un poste en province. Ecrire aux initiales L. C. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse with departure and arrival times for various train classes.

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2e et 3e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Brive, and Paris with departure and arrival times.

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos, listing intermediate stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors, listing intermediate stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac, listing intermediate stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors, listing intermediate stations and times.

Bibliographie

Le Musée des Familles (67e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 septembre 1900: Bondon et Merle, par Al. Muenier. — L'abbé Nollet, par G. Bernier. — L'Âme du petit Violon, par L. Riotor. — Dans la Fo'et noire (suite), par W. Hauff. — Critique du Pince-nez. — Supplée de Candide. — Droit d'aïnesse (suite), par A. Dourliac. — La Sonnette du Crotale. — Illustrations de Clément, A. Guillaume, Lenweiber, R. Vaché, etc.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 septembre 1900. Vaso Nacla: Chronique. — Jules Jeannin: Une partie de chasse. — Mm J. Michelet: Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoi: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite). Vaso Nacla: Dictionnaire des 36.000 recettes (suite).

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUÉ 5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Ouverture de la nouvelle gare d'Orléans au quai d'Orsay

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le Public que les principaux trains express des lignes de Bordeaux, de Toulouse et de Nantes continuent maintenant les voyageurs et leurs bagages jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de la place de la Concorde et de l'entrée principale de l'Exposition.

MM. les voyageurs se rendant à Paris par ces trains sont priés de vouloir bien, en demandant leur billet et en faisant enregistrer leurs bagages, faire connaître s'ils désirent descendre à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz ou, au contraire, continuer jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay.

ÉTUDE DE M^e A. TASSART

Avoué près le Tribunal civil de Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e Marrou notaire à Cours, le vingt-sept mai mil neuf cent enregistré, le sieur Souques Basile propriétaire à Saint-Michel, commune de Cours, a acquis du sieur Marrou Calixte propriétaire demeurant au lieu et commune de Nadillac.

Un entier immeuble en nature de terre labourable et pré sis au lieu dit Lespignal commune de Nadillac, tenant avec Andral, chemin, Marrou Barthélemy et rivière de Maquefave.

Cet immeuble est la propriété du vendeur pour l'avoir acquis de sa tante Marrou Marie, célibataire quand vivait domiciliée à Nadillac suivant acte M^e Lalo, notaire à Lauzès dans le courant de l'année 1892, et l'autre partie pour l'avoir recueillie dans le partage de la succession de ses père et mère Alexandre Marrou et Eisa Baldy tous deux décédés à Nadillac et pour lui avoir été attribué dans le partage de ces successions retenu par M^e Ostrowski notaire à Ussel dans le courant de l'année 1898.

Cette vente a eu lieu moyennant la somme de onze cents francs quittancés au dit acte. Les frais de purge d'hypothèques légales et inscrites s'il en existe seront supportés par le vendeur et viendront en diminution du prix de la vente.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-quatre août mil neuf cent et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié: 1° à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors; 2° au sieur Mèlique Pierre cultivateur aux Bories commune de Francoulès, subrogé tuteur des mineurs Elise, Alithe Ernest et Abel Marrou.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Signé: A. TASSART avoué.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois Paris: 3 fr.; Départements: 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

France: 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient:

Une causerie sur les Modes enfantines Des Modèles de robes



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUEISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, garrures, maladies de la peau, plaies de toutes natures, élimination exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défendre des contrefaçons. — Réviser le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons ornés plats, étiquettes jaunes.

Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons Un et souvent deux patrons découpés Une gravure de Modes colorisée Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris: 1 fr. 75; Département: 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois:

Cartonnages colorisés Figurines à découper; Décors de théâtre Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

AVIS

S'adresser à M. CANCEL, négociant, maison du « Bon Génie », à Agen, pour un emploi de receveur courtier, avec appointements fixes, pour faire la place de Cahors.

On peut s'adresser également, 16, rue des Cadourques, maison Lasserre, Cahors.

Lot de Futailles

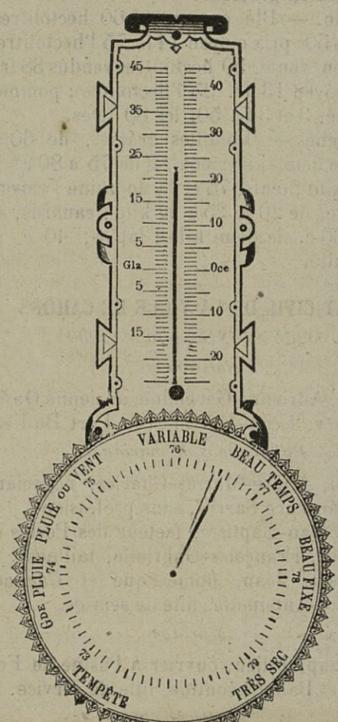
De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12,2 Id. maxima de la veille: 26, Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUËSLANT.